

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 mai 2020** à **20h00**

N° délibération
D2020-03-08

Date de convocation
22 mai 2020

Date d'affichage
22 mai 2020

Nombre de conseillers

| <i>En exercice</i> | <i>Présents</i> | <i>Absents exc.</i> | <i>Absents</i> | <i>Votants</i> |
|--------------------|-----------------|---------------------|----------------|----------------|
| 15 | 14 | 1 | 0 | 15 |

Etaient présents

| | | |
|----------------------|-----------------------|----------------------|
| M. WOLLJUNG Serge | Mme LUBNAU Dominique | Mme WAGNER Mirèse |
| M. MULLER Jean-Marie | M. FALLITO Giovanni | M. BOULANGE Philippe |
| Mme PIQUEMAL Anne | M. GIRARD Guy | M. PEREZ Thomas |
| Mme MARTIGNON Sonia | Mme CAISSUTTI Claudie | Mme KRÄWER Alice |
| M. POINSIGNON Gilles | M. MARTIN Michel | |

Était absente excusée

Mme PECYNA Carole Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet : **Comités consultatifs**

VU l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal associant les représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales ;

Le Maire propose de créer un comité consultatif réunissant les Conseillers Municipaux en titre et ceux du mandat précédent. Ce comité pourrait se réunir une à deux fois par an. Il pourrait aussi occasionnellement associer les présidents d'associations et d'autres forces vives de la commune.

Les membres du comité consultatif sont désignés pour la durée du mandat.

Le comité est présidé par le Maire qui peut le consulter sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Les membres du comité peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel il a été institué.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **INSTITUE** un comité consultatif réunissant les Conseillers Municipaux en titre et ceux du mandat précédent. Il pourra aussi occasionnellement associer les présidents d'associations et d'autres forces vives de la commune.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **PRECISE** que ce comité consultatif pourra être consulté sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Les membres du comité peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel il a été institué.

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 mai 2020

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet